



SITE INSCRIT
au titre de l'article L.341-1
du code de l'environnement

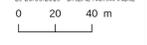


Zone côtière de Jullouville

Décision : Arrêté ministériel
Date : 22/08/1973
Code : 50069

- Emprise du site
- Limite communale
- Limite de division cadastrale
- Limite de parcelle
- Bâtiment

Sources :
IGN BD Parcellaire 2017
IGN Fond Blanc (MARS)
DREAL-NORMANDIE
PROTECTIONS
LA 2009/2019 - DREAL-NORMANDIE



Ministère de l'Énergie
du Développement
et de l'Énergie
et de l'Énergie
et de l'Énergie